

SEICHES de PRINTEMPS

Ouverture du mardi 31 mars au mardi 30 juin 2020 dans le secteur de Paimpol/St-Brieuc

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

- Maillage : Le maillage utilisé est 80 mm. *(prévu par la réglementation communautaire)*
- Ouverture : Du lundi au vendredi, du lever au coucher du soleil uniquement
- Prises accessoires autorisées *(la coquille St-Jacques ne fait pas partie des prises accessoires)* :
 - Crustacés : 10 % du tonnage des seiches
 - Autres espèces : 20 % du tonnage des seiches
- Une tenue rigoureuse des log-book et fiches de pêche est impérative sous peine de sanctions lors des contrôles.
- Filtre obligatoire
- Une autorisation administrative a été adressée directement aux armateurs par la DIRM.

Antenne locale Erquy

Le Port
22 430 ERQUY
☎ : 02.96.72.14.48

Siège social

Espace AZUR – Rue des Grands Clos
22590 PORDIC
☎ : 02.96.70.92.59
cdpmem22@bretagne-peches.org

Antenne locale Paimpol

Terre-Plein de Kerpallud
22500 PAIMPOL
☎ : 02.96.20.94.18